



Arrêté 2024.07_04

DEPARTEMENT DU CALVADOS
Arrondissement de Vire
Canton de Condé sur Noireau
Commune de Valdallière

ARRÊTÉ MUNICIPAL
Portant souscription d'un emprunt

Le Maire de Valdallière,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu La délibération n°2020-030633 du conseil municipal en date du 3 juin 2020 portant délégation de certaines attributions au maire, et notamment pour la réalisation d'un emprunt ;

Vu l'offre de prêt de la Banque Postale annexée au présent ;

Considérant la nécessité de souscrire à un emprunt de 200 000 € pour la réalisation des travaux d'aménagement du bourg d'Estry du budget principal,

ARRÊTE

Article 1 : Principales caractéristiques du contrat de prêt

Score Gissler : 1A

Montant du contrat de prêt : 200 000,00 EUR

Durée du contrat de prêt : 15 ans

Objet du contrat de prêt : financer les investissements

Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 01/10/2044

Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds.

Montant : 200 000,00 EUR

Versement des fonds : à la demande de l'emprunteur jusqu'au 05/09/2024 , en une fois avec versement automatique à cette date

Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 3,85 %

Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours

Echéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité trimestrielle

Mode d'amortissement : constantes

Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

Commission d'engagement : 0,10 % du montant du contrat de prêt

Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire

Le représentant légal de l'emprunteur est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec La Banque Postale.

Ampliation adressée au :

-Comptable de la commune.

Fait à Valdallière, le 11 juillet 2024

Le Maire,
Frédéric BROGNIART

Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte.*
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois, à compter de la présente notification.*



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200054641-20240711-AR2024_07_04-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/07/2024

Publication : 12/07/2024